



Intervention de M. le préfet devant
la réunion des maires du Gers
23 septembre 2011

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le maire de Gimont,

Monsieur le président de l'association des maires du Gers,

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Mesdames et messieurs les conseillers Régionaux et généraux,

Mesdames et Messieurs les maires,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Mesdames et messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de vous retrouver très nombreux ce matin et de m'adresser à vous à l'occasion de notre rendez vous désormais traditionnel de septembre.

Je voudrais exprimer mes remerciements chaleureux à Pierre DUFFAU maire de Gimont qui nous accueille très aimablement dans ses locaux, qu'il a mis, d'ailleurs, à notre disposition à titre totalement gracieux.

Merci également à nos parlementaires gersois de prendre part à nos échanges. Leur présence à nos côtés est indispensable pour relayer nos attentes et défendre les intérêts du Gers, comme je m'efforce de le faire avec eux, avec vous, depuis mon arrivée dans le département, voici trois mois.

Merci en particulier au Sénateur maire Aymeri de Montesquiou et à Philippe Martin qui en leur qualité respective de président des maires du Gers et de

président du conseil général sont naturellement conduits à réfléchir avec vous à de nombreuses problématiques communes.

Vous êtes 300 élus présents aujourd'hui. C'est un score inégalé.

Cet excellent score traduit clairement votre besoin d'information dans tous les domaines; il traduit aussi, parce que nous sommes dans le Gers, le plaisir de se retrouver tous ensemble pour échanger, discuter et débattre avec les représentants des services de l'Etat et aussi entre vous.

Soyez toutes et tous donc les bienvenus pour cette journée de travail.

Nous l'avons organisée sur un mode interactif, laissant la place à vos questions et à nos réponses, en se basant sur les interventions orales faites par nos experts selon le programme qui vous a été remis.

J'ajoute que la préfecture a fait réaliser à votre intention une petite clé USB qui contient des fiches techniques en complément des exposés des intervenants.

Nous avons sélectionné 5 grands dossiers à notre menu aujourd'hui :

Le développement local,

La sécurité, qui reste une préoccupation de tous les jours

L'intercommunalité, évidemment

L'emploi, qui reste une priorité constante

Le logement et l'habitat, qui sont encore à la traîne chez nous

On le voit bien : tous ces grands sujets constituent des enjeux très importants dans la vie quotidienne des Gersois ; ils nous impliquent collectivement, vous en votre qualité de maire ou de membre d'une communauté de communes, nous, les services de l'Etat au titre des politiques publiques nationales que nous déclinons dans le département.

Avant de les aborder, je voudrais vous dire quelles sont, de mon point de vue, les lignes de force de l'action de l'Etat dans le Gers et, d'une manière encore plus concrète, ce que nous pouvons vous apporter, pour vous aider dans vos missions d'élus dans ces cinq domaines prioritaires.

1. Le développement local

C'est avant tout le financement de vos projets d'investissements, c'est-à-dire ceux qui créent de la richesse dans vos communes et qui sont le levier de votre développement.

Dans le contexte budgétaire contraint que vous connaissez, nous continuons à et nous continuerons , à soutenir vos efforts d'investissement.

- nous avons augmenté la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 10% en 2011 par rapport à 2010.

A l'heure actuelle, plus de 84 des 178 dossiers de subventions déposés sont programmés pour une **subvention de 4 millions €**

Les 1,6 millions € de crédit restants seront **programmés d'ici fin septembre**.

Pour l'année prochaine, la commission départementale se tiendra en octobre pour fixer les catégories d'opérations prioritaires et les taux d'interventions. Nous devons probablement réfléchir à une nouvelle répartition des aides dans le contexte nouveau de la carte intercommunale qui sera en vigueur le 1 janvier 2012 et de la forte montée en puissance des EPCI. Je souhaite que la logique communautaire soit davantage prise en compte dans la répartition des aides en 2012.

- nous avons accentué notre soutien aux 13 **Pôles d'excellence rurale (PER)** dont 8 dans le cadre de la seconde génération ; les PER sont des outils extrêmement performants, bien adaptés au Gers, et ils donnent des résultats remarquables. Ils sont un puissant levier du dynamisme du Gers dans de nombreux domaines, agroalimentaire, culture, développement industriel, filières commerciales....Ils permettent aussi de réunir toutes nos forces autour de projets structurants, bien identifiés et ressentis par tous comme nécessaires.

Un chiffre à retenir : les 13 PER labellisés, c'est un montant d'**aide de 11 605 388 €**

Nous allons poursuivre résolument cet effort. C'est indispensable.

- Nous portons, par ailleurs, -mais c'est aussi de l'aménagement du territoire, une attention particulière à la santé en soutenant les **Maisons de santé pluri-professionnelles** à Mauvezin, Vic-Fezensac, Marciac, Nogaro, et, potentiellement à Fleurance.

Nous allons apporter **1,8 millions €** pour un investissement de plus 5,2 millions €; les financements sont sur le point d'être bouclés et j'aurais l'occasion de le confirmer très prochainement.

Au total, en 2011, l'Etat versera directement au Gers, environ 21 millions d'euros de dotations d'investissement direct.

- Au-delà des ces financements, l'Etat est également à vos côtés à travers les **ingénieries de développement territorial**. Nous nous sommes en effet dotés d'un **pool d'expertise pour faciliter l'émergence des projets de développement** : JCB AERO à Auch, unité de méthanisation à Lamothe, projet de central photovoltaïque de la Ténarèze, développement de FIOR Concept à Nogaro ; création de salle de spectacle à Marciac, de médiathèque à Mirande ; la construction de maisons de développement durable à Marciac, ce sont quelques exemples de cette démarche prospective.

L'Etat est là pour vous aider, pour vous faciliter la tâche, pas pour vous la compliquer.

- Enfin, et pour conclure sur ce chapitre, j'ai fait faire une petite étude très simple sur le poids de l'Etat dans le département du Gers, pour mieux mesurer sa contribution indirecte à l'économie locale.

Le résultat est assez intéressant et peu connu, et je voudrais vous en livrer les conclusions :

le Gers compte 4240 agents publics de l'Etat ou assimilés (enseignants, policiers, gendarmes, agents administratifs des directions départementales, agents de impots etc); ces agents publics représentent une masse salariale de **200 millions d'euros**, donc un pouvoir d'achat injecté dans notre économie locale et bénéficiant directement à nos communes et notre département.

A cela s'ajoute les besoins de fonctionnement des services publics eux-mêmes, (énergie, achats d'équipements, travaux dans les immeubles, entretien des bâtiments, achats d'énergie.) ; les administrations publiques dépensent tous les ans dans le Gers environ **139 millions €**

En prenant en compte les crédits de l'Union européenne, le poids de l'Etat **dans le département** est de l'ordre de **plus 500 millions € par an**.

J'ai demandé que l'on compare également ces dépenses aux recettes collectées par l'Etat dans le Gers au profit des collectivités locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâties et contributions territoriales) : dans le Gers, ces impôts s'élèvent à **70 millions € en 2010**.

On voit bien que l'Etat est un partenaire important dans le développement de notre département (il apporte des subventions- 21 M E /an) mais il est aussi en tant que tel un acteur majeur de l'économie locale (il injecte 500 M E / an dans les circuits locaux).

Ce résultat est simplement un constat objectif d'une situation qu'il faut avoir à l'esprit.

Le second point que je souhaite évoquer brièvement est celui de la sécurité. C'est une priorité pour nous car c'est une exigence très forte de nos concitoyens

2. La sécurité

La sécurité n'est plus aujourd'hui que l'affaire du seul préfet, entouré des policiers et des gendarmes. La contribution de tous les partenaires est évidemment indispensable et votre implication doit être à la hauteur des vrais enjeux.

Ces enjeux concernent 3 domaines, **la sécurité civile, la prévention de la délinquance et l'insécurité routière.**

- D'abord, en matière de **sécurité civile**, je rappelle que chaque commune se doit de se doter d'un Plan communal de sauvegarde (**PCS**) afin de se prémunir d'une situation de crise. Nous avons mis en place un travail collaboratif avec l'association des Maires à cet effet. **J'encourage vivement** les 110 communes concernées dans le département à mettre en place leur propre PSC et **à engager cette démarche rapidement** comme le prévoit la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004. nous ne sommes jamais à l'abri d'une crise, l'expérience l'a montré dans le Gers (inondations à Auch en 1977, tempête Klaus en 2009, risques sismiques dans certains secteurs....)

Par ailleurs, nous avons amélioré depuis le début de l'année le **système automatisé d'alerte** en mettant en place un dispositif **VIAPPEL** qui nous permet de joindre en 30 minutes les 463 communes du département. Avec ce nouveau dispositif, 4 alertes ont été réalisées cette année pour des phénomènes météorologiques. Mais pour que le système d'alerte fonctionne efficacement, chaque commune est tenue de désigner 3 à 6 correspondants pouvant être contactés à tout moment sur téléphone fixe ou portable. Nous vous invitons donc à nous indiquant les numéros de vos correspondants que l'on peut joindre. Il est fondamental que vous-mêmes, les **Maires, ou** tout au moins l'un de vos **adjoints soyez joignables à tout moment.**

- **La prévention de la délinquance ; est elle aussi une compétence que nous partageons :**

Nous pourrions obtenir de meilleurs résultats.

Des avancées ne peuvent elles pas s'imaginer pour développer ici ou là des polices municipales bien formées, axées sur la prévention et le dialogue avec les populations, présente sur le terrain et travaillant de concert avec les services de la police et de la gendarmerie nationales.

Ne peut on imaginer l'installation ici ou là l'installation de systèmes de vidéoprotection qui faciliteraient l'identification des auteurs d'infractions, des

cambriolages...Est il normal qu'il n'y ait qu'une seule vidéo dans le Gers alors que, par exemple, les cambriolages ont augmenté de % en un an, dans les résidences privées comme dans les locaux commerciaux ?

Voilà des questions que nous devons nous poser, sans tabou, sans esprit polémique , mais simplement avec le souci de mieux protéger nos populations.

Ce sont aux élus d'en décider librement, pas au préfet.

Sachez que nous sommes en tout cas ouverts sur ces sujets et que nous avons des crédits facilitant l'installation de tels équipements.

- La **sécurité routière** est très préoccupante dans le département, la situation vous sera présentée tout à l'heure. C'est un fléau : 16 morts en 9 mois dont des jeunes.

Le taux d'accidentologie du Gers reste l'un des plus élevés. Pour endiguer cette hécatombe, nous multiplions des initiatives et gardons l'alerte en permanence. Nous mettons l'accent sur la prévention mais également sur la répression. Nous organisons des sorties et contrôles routiers régulièrement en tout lieu et à toute heure.

Nous faisons des travaux d'amélioration dans le cadre du programme SURE, avec Millions d'euros cette année.

Nous nous mobilisons avec les parlementaires pour trouver les financements des travaux importants sur la RN21 tout en maintenant le cap budgétaire et le calendrier de la RN 124, essentiel pour désenclaver le Gers.

Mais là aussi, nous avons besoin de vous.

Toutes les initiatives que vous prendrez seront les bien venues et nous les soutiendrons, soit par la DETR, soit par le PDASR. Merci également par avance des actions que vous développerez pour sensibiliser les jeunes à la sécurité routière, avec le concours de vos associations locales et des écoles , des parents d'élèves et des nombreux bénévoles.

Cessons de prétendre que les accidents de la route sont la conséquence de nos routes parce qu'elles sont trop sinueuses ou, trop étroites, ou trop glissantes, ou trop encombrées. En vérité, % des accidents dans le Gers sont dus directement à la vitesse, c'est-à-dire au comportement individuel des usagers.

Après le développement local et la sécurité, je souhaite évoquer un autre chantier, ô combien déterminant pour l'avenir, celui de la coopération intercommunale.

3 L'intercommunalité

Durant le début de l'année, chacun d'entre nous s'est mobilisé pour répondre à l'échéance du 31 décembre 2011. Les concertations avec les élus et la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) qui **se tiennent jusqu'ici se déroulent dans un esprit constructif, serein et responsable.**

Je veux en remercier ici chacun d'entre vous car cet exercice n'est pas facile.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) présenté par mon prédécesseur au printemps nous permet d'avoir une **couverture intégrale et équilibrée du département**

Les périmètres des EPCI sont rationalisés et tendent globalement vers la taille critique de 10 000 habitants. **en passant** de 22 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération, **à 15 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération**, 6 fusions de communautés de communes et 8 extensions de périmètres de communautés de communes existantes.

36 syndicats sur les 119 compte le département pourraient être dissous au 1^{er} janvier 2012 car ils sont devenus inutiles.

Mais, comme je le souligne souvent, rien n'est figé. C'est un processus, qui doit être conduit avec pragmatisme, de façon concertée et harmonieuse pour arriver à une intercommunalité efficace, c'est-à-dire réaliste et partagée.

Comme je m'y suis engagé, nous allons travailler donc poursuivre les concertations et approfondir les réflexions sur les périmètres des EPCI lors des trois dernières rencontres « informelles » des CDCI.

Le 19 décembre 2011, j'organiserai alors la réunion « solennelle » de la CDCI pour recueillir son avis sur le projet SDCI et ses amendements.. Les éventuels amendements seront adoptés à la majorité des 2/3 avant que je ne prenne une décision définitive par arrêté préfectoral, le 31 décembre.

Une fois que l'arrêté sera pris, vous serez amenés - si ce n'est déjà le cas dans certains EPCI - à définir les compétences des nouveaux EPCI. Tous les services de l'Etat sont mobilisés pour vous accompagner dans cette démarche. Ils vous assisteront pour la réalisation d'une **planification concertée permettant d'assurer une lisibilité claire des perspectives en matière de services de base** : écoles, services à la personne et l'organisation et l'animation du milieu rural.

La DGCL et la DGFIP ont mis au point un outil pour aider à réaliser des simulations afin d'évaluer la fiscalité, la dotation d'intercommunalité et la composition des futurs conseils communautaires. Ces simulations se font à votre demande, mais à ce jour très peu de demandes sont adressées. C'est l'occasion pour moi de vous inviter à les solliciter.

Autre sujet important que nous interpelle tous,

4 L'emploi.

La situation reste tendue, même si elle est moins douloureusement vécue dans le Gers qu'ailleurs. On note en effet une **augmentation de la demande d'emploi de 8,7 % en un an. Elle frappe surtout le nord du département, les jeunes débutants, les femmes et les seniors.**

La baisse des offres d'emploi affecte tout particulièrement les chômeurs de longue durée, les personnes de plus de 45 ans et les jeunes. Là aussi, le bassin de Condom est plus exposé.

Tous les leviers possibles sont actionnés pour inverser la vapeur.

J'ai mis en place début septembre une **cellule de pilotage stratégique de l'emploi**. Elle se réunira une fois par mois pour faire le point sur la situation de l'emploi dans le département, **identifier les besoins et définir les actions prioritaires** à mettre en œuvre durant le mois.

Je vous invite à vous engager dans une démarche méthodique pour faire face à cette situation car vous aussi, vous pouvez agir très concrètement en faveur de l'emploi ; par exemple, en organisant des réunions avec les demandeurs d'emploi dans vos communes, en les mettant en contact avec les entreprises locales, en facilitant leurs relations avec Pole Emploi, en leur offrant des stages dans vos propres services etc...

Vous pouvez prendre connaissance de la liste des demandeurs d'emploi dans votre commune sur le site internet de Pôle emploi.

Vos initiatives seront d'autant plus utiles qu'il y a des raisons de croire à la reprise en Midi-Pyrénées, où l'on observe un maintien à un bon niveau dans l'industrie, un léger rebond dans les services marchands et des carnets de commandes étoffés, dans l'aéronautique, le BTP et l'hôtellerie restauration en particulier.

Avant de conclure, un mot brièvement sur

5 le logement.

Dans ce domaine aussi, votre action va de paire avec nos efforts et nous devons continuer travailler main dans la main, mais encore plus efficacement :

Je ne vous apprends rien sur la problématique du logement dans le département.

Le **parc locatif social public** est **ancien** : **45%** du parc HLM date **d'avant 1975** ; il est concentré sur les chefs lieux de canton dont **41% sur AUCH**. Même si on constate une accélération de la production depuis 2004, nous n'avons que

4 749 logements HLM auquel il faut rajouter 710 logements communaux et 1410 logements ANAH.

Le **parc privé** est tout aussi ancien avec 77 000 logements dont **50% construits avant 1949**. 21% de ce parc est du logement locatif et **14%** du parc est classé comme **potentiellement indigne** dont 55% de propriétaires occupants et 30% de locataires.

Avec l'augmentation de la population, la demande de logements se fait sentir sur l'Est du département. Les secteurs **d'Auch et de l'Isle-jourdain** représentent **60% des demandes départementales et 49% du parc**.

Face à cette situation je sollicite votre mobilisation sur tous les volets des programmes mis en place par l'Etat.

Mais j'aimerais surtout mettre l'accent sur deux aspects : n'hésitez pas à prendre des initiatives pour réhabiliter vos logements communaux vétustes. Il y a des procédures et des crédits attractifs par le biais des organismes HLM et les PALULOS ; ces logements peuvent être facilement et rapidement mis à la disposition de ceux qui en ont le plus besoin.

Pour les logements dégradés ou indignes, pour adapter les logements aux handicaps, pour lutter contre la précarité énergétique, le **programme « habiter mieux » vous permet de mettre en place de nouvelles Opérations (OPAH ou FIG « précarité énergétique »)** qui bénéficient des aides de l'ANAH

Pour être proactifs, nous allons nous doter d'un **observatoire habitat** qui sera un outil partenarial qui nous permettra de **mieux connaître le fonctionnement de l'habitat** dans le département.

Voilà, mesdames et messieurs les maires, très brièvement ce que je voulais vous dire en introduction de nos échanges d'aujourd'hui, que je souhaite riches et fructueux.

Je vous remercie de votre attention et sans plus attendre, je vous propose d'entamer le premier point de l'ordre du jour, consacré à l'intercommunalité.